

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

PROPRIETAIRE/EXPLOITANT: Mademoiselle Caroline STEINMETZ

Statut juridique (Cf. annexe1) :

Fonds et Murs: S.A.R.L «STEINMETZ et MICHEL ASSOCIES » composée de :
- Melle Caroline STEINMETZ – 100 des % parts – Gérante – Associée unique

Exploitation : S.A.R.L d'exploitation «HOREST SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'HÔTEL DE PARIS » composée de :
- Mme Paulette STEINMETZ – 384 parts – Gérante – Associée majoritaire
- S.A.R.L «STEINMETZ et MICHEL ASSOCIES » - 116 parts

FORMATION / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

Mademoiselle Caroline STEINMETZ dispose d'une expérience professionnelle de plus de 13 ans dans le domaine de l'hôtellerie restauration. En 2004, elle reprend l'affaire familiale avec l'aide de sa mère. Elle est titulaire d'un BTS Hôtellerie obtenu en 2002 au Lycée Alexandre Dumas à Illkirch. Très impliqué dans la filière, elle est membre du Bureau de l'UMIH 67.

CLASSEMENT/ ADHESION /EFFECTIF/ REFERENCEMENT / TO :

L'hôtel-restaurant « de Paris » est une entreprise familiale créée en 1963. D'accès facile, grâce à son grand parking privé et à la présence proche d'un accès direct à l'autoroute A4, l'Hôtel de Paris conjugue le confort et la sécurité d'un établissement hôtelier moyenne gamme avec le plaisir d'une table reconnue pour son mélange entre recettes de terroir et cuisine gastronomique.

Il dispose aujourd'hui de 17 chambres et de 3 salles de restaurants pouvant accueillir 80 personnes. La SARL emploie 5 personnes dont 4 temps plein. Son taux d'occupation avoisine les 27 % et sa clientèle est essentiellement composée d'individuels, dite d'affaires (90%) issue du marché domestique (80%).

L'hôtel n'adhère à aucun au réseau. Il commercialise ses chambres en direct, mais également sur le site Booking.

	2009	2010	2011
Chiffre d'Affaires net	383 217 €	392 473 €	888 212 €
Résultat net	5 165 €	22 334 €	47 769 €

PROJET

DESCRIPTION :

En perspective d'un investissement structurant, Mademoiselle STEINMETZ à fait appel à un bureau d'étude spécialisé, afin de faire réaliser un diagnostic énergétique permettant d'évaluer les différentes possibilités d'économie d'énergie et la solution énergétique la plus adaptée dans le cadre de son projet.

OBJECTIF :

- L'objectif du diagnostic est d'évaluer les installations existantes, les besoins thermiques actuels et futurs, dans le but de proposer un plan d'action pour l'évolution des équipements énergétiques et thermiques.

EMPLOIS CRÉÉS : l'étude n'aura pas d'incidence en termes d'emploi.

DATE DE RECEPTION DE LA DEMANDE D'INTENTION : 23 avril 2012

DELAI DE REALISATION DE L'ETUDE : Mai à octobre 2012

MONTANT DE L'ETUDE ENERGETIQUE:

Montant total H.T. estimé à : 4.000 €

Montant H.T. éligible : 4.000 €

INVESTISSEMENTS ELIGIBLE :

- ✓ Réalisation d'un diagnostic énergétique ;

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Apport personnel	2.000 €
Région Alsace	1.000 €
Département 67	1.000 €

MAITRE D'OUVRAGE :

S.A.R.L « STEINMETZ et MICHEL ASSOCIES »
2 C, Rue du Général de Gaulle
67116 REISCHTETT
SIRET : 528 755 747
Gérante : Madame Caroline STEINMETZ

BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION :

S.A.R.L « STEINMETZ et MICHEL ASSOCIES »
2 C, Rue du Général de Gaulle
67116 REISCHTETT
SIRET : 528 755 747
Gérante : Madame Caroline STEINMETZ

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE ET CONTREPARTIE

S'agissant d'une étude concernant un établissement situé dans une commune de moins de 15.000 habitants et dont le montant total éligibles est < à 700.000 €, il est proposé d'attribuer à la **S.A.R.L « STEINMETZ MICHEL et ASSOCIES »** une subvention de **2.000 €** (selon critères et dans le cadre du Régime de Minimis) correspondant à **50 % du montant H.T éligible estimé à 4.000 €**, réparti à parité entre le Conseil Général du Bas-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace, représentant une participation de **1.000 € (25 %) pour chaque collectivité.**

AVIS DU SERVICE ENRGIVIE

L'étude répond au cahier des charges. L'hôtel de Paris dispose d'un fort potentiel en termes d'économie d'énergie en particulier sur l'enveloppe du bâtiment.

AVIS DU BUREAU D'ETUDE

Préconisation de travaux dans le cadre de l'amélioration énergétique du bâtiment :

- Isolation des murs par l'extérieur ;
- Isolation des combles ;
- Remplacement des menuiseries ;
- Installation de robinets thermostatiques sur les radiateurs ;
- Installation d'une chaudière fioul à condensation ;
- Installation d'un préchauffage d'ECS solaire ;
- Remplacement de la production d'ECS ;
- Mise en œuvre d'une VMC dans les chambres ;
- Remplacement de l'installation de climatisation du restaurant.

En compléments de ces améliorations énergétiques et au vu des travaux de réhabilitation et d'embellissement des locaux, il est conseillé au Maître d'Ouvrage de remplacer les réseaux de chauffage, distribution d'eau froide et distribution d'eau chaude sanitaire. En effet, ces réseaux sont vétustes et risquent d'être sujets à des fuites.

Avis du Bureau ADT du 13 décembre 2012 : FAVORABLE

Annexe 1

